

Présentation à Rabat des résultats d'une étude sur "la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile"

Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 24-05-2011 20:46:36

Les résultats d'une étude sur "la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile" ont été présentés, mardi à Rabat, lors d'un atelier organisé par le Conseil de la concurrence.

Cette étude, qui s'inscrit dans le cadre des activités d'information et de sensibilisation du Conseil, a permis de dresser un état des lieux de la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile et d'analyser les mécanismes concurrentiels dans ce domaine.

Les opérateurs de la téléphonie mobile sont appelés à optimiser le réseau et réduire les coûts d'acquisition pour baisser les tarifs "perçus comme excessifs" par la majorité des utilisateurs, souligne l'étude réalisée par un cabinet de conseil et de services aux entreprises.

Ils doivent faire preuve de créativité et d'innovation pour améliorer leur rentabilité et améliorer leurs prestations, en proposant des services à forte valeur ajoutée, indique la même source.

"Les opérateurs de la téléphonie mobile ont développé des stratégies concurrentielles basées sur le prix, le produit et la promotion, cependant ils peuvent recourir à des abus de position dominante et/ou des ententes", relève l'étude.

Dans la même ligne d'idées, le rapport précise que l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) a reconnu, en 2010, que "le maintien d'une symétrie tarifaire ne peut bénéficier qu'à l'exploitant dominant" pour justifier l'asymétrie tarifaire.

En ce qui concerne le partage des infrastructures, la loi insiste sur les conditions de partage des infrastructures parmi les conditions techniques dans un contrat d'interconnexion.

Pour ce qui est de l'offre dans ce secteur de télécoms, "les opérateurs évitent d'offrir des produits identiques, mais ne peuvent pas s'empêcher de proposer des produits similaires", affirme la même source, soulignant que le marché national de la téléphonie mobile se caractérise par plusieurs barrières à l'entrée et il est fortement protégé par les licences.

Les autorités intervenant dans le secteur sont confrontées à plusieurs challenges. Il s'agit pour elles d'établir les bases d'une nouvelle concurrence pérenne, de favoriser le développement des services.

Et de rappeler le cadre réglementaire qui régit le marché des télécoms, marqué principalement par la promulgation en 1997 de la loi 24-96 relative à la poste et aux télécommunications et la création de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT).

Pour sa part, l'encadrement de la concurrence est régi par plusieurs textes, notamment la loi 06-99 sur la liberté des prix et de la concurrence et le projet de loi modifiant la loi 24-96.

La libéralisation du secteur des télécoms est passée par plusieurs phases marquées notamment par l'attribution des licences GSM à Méditel, puis à Inwi et par la promulgation de la loi 55-01 renforçant le rôle de l'ANRT, rappelle-t-on.

MAPF